

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication : 25/10/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-10-5-3

Séance du jeudi 18 octobre 2012

### **CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL 2010 2013 POSTES D'AGENTS DE DEVELOPPEMENT PAIEMENT DE LA SUBVENTION DE L'ANNEE 2012 POUR L'AGENT DE DEVELOPPEMENT GERPLAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE NOBLE**

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2010-2-5-1 du Conseil Général du 25 juin 2010 portant approbation des Contrats de Territoire de Vie du Sundgau, Florival-Vignoble-Plaine du Rhin et des Trois Pays,
- VU la délibération n° CG 2010-3-5-2 du Conseil Général du 5 novembre 2010 portant approbation des Contrats de Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche, Colmar, Fecht et Ried, Thur Doller et Région Mulhousienne,
- VU la délibération n° CG 2011-5-5-3 du 7 décembre 2011 relative à la révision à mi-parcours des Contrats de Territoires de Vie,
- VU la délibération n° CG 2011-5-5-1 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local inscrite dans les Contrats de Territoire de Vie et fixant le budget 2012,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve et accorde la subvention pour un montant de **1 316 €** à la Commune de SOULTZMATT au titre de l'exercice 2012 selon la répartition fixée par le tableau annexé au rapport.

- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
  - Programme F731, imputation 0-65-71-65734-28271-006 : **1 316 €.**

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions

Délégation à l'Action Territorialisée

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 18 OCTOBRE 2012**

**Agent de développement  
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DLA03502	<b>SOULTZMATT</b> P12-Agent de développement GERPLAN Mutualisé (Meyer)	4 387,00	30%	1 316,00